

PROJET

Charte d'usage du réseau informatique CULTe/PIC – Maison des Associations de Ramonville

18 Janvier 2005

Définitions

1. Dans les documents ci-dessous, on appellera « identifiant » le couple nom de connexion/mot de passe ou tout système équivalent permettant à un utilisateur de se connecter au réseau d'identifier l'auteur des connexions.
2. Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau et le serveur informatique du CULTe, situés à la Maison des Associations, chemin Pouciquot, à Ramonville. L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-dessous par le terme "réseau".
3. Les personnes désignées ci-dessous par le terme « les adhérents » sont les adhérents du CULTe régulièrement inscrits à cette association ainsi que les personnes non adhérentes autorisées à titre exceptionnel à utiliser le réseau par un membre du Conseil d'Administration.

Le réseau du CULTe

Ressources disponibles

4. Le serveur du réseau fournira à tous les adhérents qui le demandent :
 - un compte personnel (identifiant) ;
 - une zone du disque dur du serveur pour le stockage des travaux personnels, dont la taille dépendra de l'espace disque disponible et du nombre de demandeurs ;
 - l'accès à tous les programmes libres disponibles sur le serveur et à l'Internet.
5. L'adhérent identifié devient « l'utilisateur ».

Conditions d'accès

6. Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant qui lui permet de se connecter au serveur informatique du CULTe. Cet identifiant est strictement personnel et confidentiel. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

Respect des règles de la déontologie informatique.

Engagements du CULTe

7. Le CULTe s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois re-

latives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes moeurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).

8. Le CULTe s'efforce de maintenir le Service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
9. Le CULTe n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés. La mise en oeuvre d'un service de courrier est liée à l'accord du CA qui peut être révisé à tout moment.
10. Le CULTe se réserve la possibilité, pour des raisons techniques, d'analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.
11. Le CULTe mettra en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour conserver dans les limites légales les informations de connexion.

Engagements de l'utilisateur

1. L'utilisateur s'engage à n'utiliser le Service, que pour un objectif en rapport avec les buts du CULTe, essentiellement la promotion du logiciel libre
2. Il accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés (sauf demande des autorités judiciaires).
3. L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes moeurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
4. L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à ne pas :
 - masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
 - altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.
 - interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
 - se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.
 - porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
 - modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau, en dehors de ceux dont il est personnellement propriétaire.
 - utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les

ressources

- introduire des programmes nuisibles (virus ou autres)
modifier sans autorisation la configuration des machines.

12. Il s'engage à informer l'administrateur de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

13. Il accepte que le CULTe dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

Les Sanctions

14. L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.